

Toulouse : bientôt une nouvelle zone où les véhicules les plus polluants ne pourront plus rouler

Jeudi 4 octobre 2018, Toulouse Métropole va voter pour mettre en place une Zone à Faibles Emissions (ZFE) dans laquelle certains véhicules polluants ne pourront plus rouler.



Ce nouveau dispositif visera lui aussi à interdire la circulation des véhicules les plus polluants. (©Actu Toulouse)

On connaissait le **dispositif Crit'Air**, basé sur la vignette du même nom, et qui vise à limiter la circulation des véhicules les plus polluants à Toulouse, ceci après plusieurs jours de pollution forte. Un dispositif encore jamais entré en action depuis son lancement fin 2017...

Un périmètre encore à définir

D'ici 2020, Toulouse Métropole va compléter le dispositif national instauré lors des très gros pics de pollution. Vendredi 28 septembre 2018, elle a en effet annoncé qu'elle allait **mettre en place sur son territoire une zone à faibles émissions (ZFE) dans laquelle** les véhicules les plus polluants, toujours en ce basant sur la vignette Crit'Air, ne pourront pas rouler.

Le **périmètre géographique**, les **périodes d'application** et le **parc de véhicules concernés** seront déterminés localement par Toulouse Métropole.

Vendredi 28 septembre 2018, Toulouse Métropole a précisé :

Dans la dynamique de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et dans le cadre de l'appel à projets « Ville Respirable en 5 ans », Toulouse Métropole a lancé en mai 2018, en partenariat avec Atmo-Occitanie et l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse (AUAT), une étude pour créer une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur son territoire. Une ZFE est une zone dans laquelle l'accès aux véhicules les plus polluants est interdit, cette sélection étant faite sur la base des vignettes Crit'air. Cette étude doit permettre de déterminer les périmètres géographiques, les périodes d'application et le parc de véhicules concernés par la ZFE.

Seule certitude pour l'heure : la mesure devrait sans nul doute être **plus contraignante** que le dispositif actuel de la vignette Crit'Air qui nécessite trois jours de très forte pollution pour être déclenché.

Toulouse Métropole s'aligne sur la demande du gouvernement

En mettant sur orbite cette mesure sur son territoire, **Toulouse Métropole met en application l'une des 20 mesures visant à favoriser les alternatives à la voiture individuelle, présentées par le gouvernement le 20 juillet 2018.** Cette mesure prévoit que la quinzaine des villes les plus polluées de France doivent mettre en place ce type de zone d'ici 2020.

Reste à savoir comment la mesure pourra être appliquée sans que cela ne devienne une usine à gaz. Le gouvernement s'est, en juillet, engagé à mettre en place les conditions pour la rendre faisable. L'instauration du **contrôle automatique des plaques à l'entrée de la future zone** fait partie des pistes envisagées.

Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% en 10 ans...

Toulouse Métropole rappelle « qu'en juin 2018, elle a voté **un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** qui comporte 80 actions portées par la collectivité mais aussi par les acteurs économiques, sociaux, associatifs pour la période 2018-2023.

Parmi les axes forts de ce plan, figure notamment un programme d'actions d'ici 2020 autour de trois objectifs prioritaires : la réduction de l'exposition des populations intégrée dans les projets d'aménagement, le développement de solutions alternatives de mobilité (réseau de bus Linéo, réseau vélo, 3^e ligne de métro...) et la sensibilisation des habitants. A l'horizon 2030, l'ambition du PCAET est de parvenir à une réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire de la Métropole.